PRESS RELEASE
Council of Europe
Congress of Local and Regional Authorities
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

T +33(0)390214895 **www.coe.int/congress** **congress.web@coe.int**

Ref. CG-PR 34 (2015)

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe : lancement d'un nouveau projet sur la promotion de la démocratie locale en Ukraine

Kiev, 15.09.2015 - Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe vient de lancer un nouveau projet dans l'objectif de promouvoir la démocratie locale en Ukraine. L'objectif est d'améliorer l'application des principes démocratiques par le renforcement des capacités institutionnelles et de leadership des pouvoirs locaux élus, et par la diffusion au plan national de pratiques exemplaires en matière de démocratie locale. Le projet sera mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour l'Ukraine 2015-2017 du Conseil de l'Europe.

Suite aux changements intervenus dans le pays en 2014, ce projet est destiné à soutenir la nouvelle configuration des pouvoirs locaux, dans la perspective en particulier de l'élection des maires et des conseillers qui aura lieu le 25 octobre 2015. Le projet vise à instaurer une base commune, au niveau local et régional, pour les réformes engagées par les autorités centrales.

Le Congrès proposera un soutien global sur mesure aux élus locaux, dans différents domaines, afin de leur permettre d'améliorer les capacités dont ils ont besoin dans leurs relations avec les citoyens, notamment en matière de coopération, de gestion et de communication.

Pour la première activité du projet, le Congrès organise à Kiev (Ukraine), du 15 au 17 septembre 2004, un séminaire régional de formation destiné aux jeunes dirigeants locaux. Ce séminaire, véritable plate-forme d'échanges, permettra aux jeunes responsables politiques ukrainiens de se familiariser avec les pratiques européennes et de renforcer leurs capacités en matière de leadership.

Des jeunes Ukrainiens de Kiev, de Vynnytsya et des régions de Khmelnytsk et Rivne rencontreront des membres du Congrès et des experts locaux et internationaux pour examiner : i) les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, et leur application respective en Ukraine, ii) la campagne pour les élections locales de 2015 en Ukraine, iii) la situation de la démocratie locale et régionale en Ukraine, ainsi que la transparence et la participation civique à la prise de décision.

L'Ukraine a rejoint le Conseil de l'Europe le 9 novembre 1995 ; elle a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 11 septembre 1997 et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales le 2 septembre 2014. Les pays qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose de respecter un minimum de droits et de principes, qui sont le socle de l'autonomie locale en Europe. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces principes.

Contact: *Marité Moras, Chef de l'Unité Activités de Coopération, Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Tel: +33 3 88 41 22 33, marite.moras@coe.int*

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 324 membres titulaires et 324 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)